

L'INFESTATION DE LIVRÉE DES FORÊTS

La livrée des forêts (*Malacosoma disstria*) est un insecte indigène pouvant être retrouvé près des résidences et dans les arbres. Elle s'attaque davantage aux essences feuillues et plus particulièrement aux peupliers faux tremble. Ce phénomène naturel revient **environ tous les 10 ans et d'une durée de 2 à 5 ans** selon les cas. La livrée des forêts est un parasite vivant en colonie mangeant les bourgeons, les fleurs et les feuilles des arbres **pendant environ 6 semaines**. D'ailleurs, les feuilles des arbres plus forts repousseront immédiatement après l'épidémie. La défoliation de l'arbre peut le rendre plus vulnérable et peut ralentir sa croissance mais **sans pour autant anéantir l'individu concerné**. Fort heureusement, cette espèce se reproduit **une seule fois dans l'année** et atteint sa maturité mi-juin où elle devient un papillon nocturne jusqu'en août.

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

La livrée des forêts possède un dos noir, une large **bande bleue** qui se dessine de chaque côté de son corps, une rangée de taches blanches, **en forme de trou de serrure**, ainsi que de très fines stries longitudinales, de couleur orange. (MFFP,2016) Elle tisse une toile de soie à la surface du tronc ou des branches. Il ne faut pas confondre avec la livrée d'Amérique qui tisse, quant à elle, des tentes pour s'y réfugier. Certaines espèces, outre la livrée d'Amérique, peuvent être confondues avec la Livrée des forêts notamment la chenille à tente estivale, la tordeuse du cerisier et la livrée du Nord. C'est pourquoi il est nécessaire de bien l'identifier.



ACTIONS À PRENDRE LORSQU'IL Y A PRÉSENCE DE LIVRÉE DES FORÊTS

Habituellement, puisque la livrée des forêts est une espèce indigène, **la nature s'occupe de rétablir l'équilibre par elle-même**. Les oiseaux, araignées et guêpes, ainsi que les mouches parasites sont d'excellents prédateurs de la livrée des forêts.

Si des **œufs** sont retrouvés autour des branches de vos arbres, ils doivent être éliminés à l'automne ou au début du printemps suivant la ponte pour limiter l'infestation. Ils doivent être arrachés de l'arbre délicatement pour ne pas abîmer l'écorce. Mettez les amas d'œufs dans un sac fermé hermétiquement puis jetez le sac aux ordures.



Cependant, si l'infestation est grave, une intervention peut être nécessaire. Une eau additionnée de détergent à vaisselle sans phosphate (1 c. à thé par litre) ou un pesticide, comme *Bacillus thuringiensis*, ou Bt, (**insecticide biologique**), peut être vaporisé sur les feuilles des arbres.

L'utilisation de pesticide est réglementée (règlement N°163) puisque qu'elle comporte des risques pour la santé et la biodiversité. Par contre, ce biopesticide fait partie de ceux à faible impact donc l'obtention d'un permis n'est pas nécessaire. Toutefois, il est préférable d'avertir ses voisins et tenir au courant la municipalité. L'intervention doit se dérouler de la fin mai au début juin, lorsque les chenilles sont encore petites et que les dégâts sont peu importants (MFFP, 2016).